



Thème EUROPAN 10

EUROPAN SUISSE
Bd de Grancy 37
CH-1006 Lausanne
Tél. +41 21 616 63 93
Fax +41 21 616 63 68
contact@europan.ch
www.europan-suisse.ch

OBJECTIFS DES CONCOURS EUROPAN

Assister les jeunes architectes et professionnels concepteurs à développer leurs idées et à les diffuser à travers le continent et au-delà.

Aider les villes et leurs services d'urbanisme et d'aménagement qui proposent les sites à trouver des solutions architecturales et urbaines innovantes.

Inciter à la réalisation de ces projets urbains et architecturaux.

Bénéficier, d'une réflexion européenne comparative, essentielle au futur développement des sites proposés.

THEME GENERAL

a) Urbanité européenne

La création d'espaces d'urbanité est la tâche des architectes et des jeunes professionnels de la conception urbaine et paysagère. Les bâtiments délimitent les espaces publics; leur dialogue avec les éléments naturels (l'eau, l'air, le végétal, etc...), les cheminements qui les bordent ou les traversent, le mobilier urbain, créent le type d'ambiance que l'on souhaite réaliser. L'urbanité est liée au paysage, aux lieux, aux ambiances. Ses espaces peuvent s'appréhender de différents points de vue, celui du résident, depuis sa fenêtre par exemple, mais aussi dans des situations de mobilité en tant que piéton, cycliste, automobiliste, etc...

Le concours se situe donc entre planification urbaine et conception de bâtiments, pour faire émerger les conditions d'un dialogue entre espace public et espace privé et « architecturer l'urbanité ».

b) Vie résidentielle, distance et proximité

Si l'autonomie croissante des individus, la diversité des sociabilités au sein d'une même famille, la mobilité professionnelle, la vitesse des moyens de communication engendrent une ville de grandes distances, on constate en revanche une forte demande de vie sociale résidentielle de proximité, qui doit être réinventée sur de nouvelles bases. Comment faire de la création de nouveaux quartiers résidentiels aux typologies innovantes et à la complexité programmatique un outil de stratégie de qualification des aires urbaines en mutation ?

c) Durabilité

La durabilité est une nécessité qui n'est plus à démontrer. Il en découle une prise de conscience croissante de l'interdépendance de la planète entière. Les villes modernes européennes se doivent donc de respecter les paramètres du développement durable. Travailler avec cet objectif ne signifie pas seulement prendre en compte des critères mesurables du durable, mais également déterminer l'identité ou le concept même du projet architectural et urbain qui devient un message fort de ses effets.

ECHELLE ET PROGRAMME

a) Echelle urbano-architecturale

L'enjeu d'EUROPAN est de favoriser l'émergence de projets stratégiques qui ont une capacité d'influence sur le développement d'une aire urbaine sensiblement plus étendue que le site lui-même. Et cela quels que soient les contextes proposés, la reconversion de secteurs de la ville consolidée, la réhabilitation de sites complexes ou de sites industriels obsolètes, ou encore la requalification de quartiers en difficulté.

S'il s'avère difficile de préciser quelle dimension exacte un site d'EUROPAN peut avoir, il est important d'en préciser l'échelle intermédiaire entre grand territoire et unité bâtie, appelée "échelle urbano-architecturale".

C'est pourquoi les sites doivent intégrer deux échelles :

- **Le site de réflexion** qui peut avoir une dimension importante mais avec une planification territoriale clairement définie au préalable (positionnement des grandes infrastructures, rapport ville/nature, etc...). Ce site permet aux concurrents de comprendre les enjeux du territoire et de les prendre en compte dans leur projet.
- **Le site de projet** qui doit permettre aux concurrents d'aborder le thème de l'urbanité européenne et de l'espace public d'une manière explicite, à savoir un site en mutation urbaine sur lequel peuvent être projetés des bâtiments aux fonctions multiples et mener une réflexion sur les espaces qui les relient. Le projet doit se situer sur des terrains dont la maîtrise foncière est assurée ou en voie de l'être, afin qu'une faisabilité opérationnelle puisse être engagée à l'issue du concours.

b) Programme

Les sites doivent être accompagnés d'un cadre programmatique bien structuré qui précise :

- La stratégie urbaine des aménageurs sur le site lui-même
- Les enjeux urbains généraux de la ville
- Les caractéristiques propres au site
- Les attentes de la ville en termes d'usage et d'affectation des espaces bâtis et non bâtis.

EUROPAN recommande que les programmes proposés pour les sites intègrent une part d'habitat innovant (adaptation aux nouveaux modes de vie) associés à d'autres affectations (équipements publics, commerces, bureaux) favorisant la création d'une relation dynamique entre espace privé et espace public.

c) Interdisciplinarité

Face à la complexité et à la multiplicité des thèmes à prendre en compte dans les sites d'échelles urbano-architecturales, EUROPAN recommande la constitution d'équipes comprenant des jeunes professionnels de différentes disciplines : architecture, urbanisme, paysage, arts, ingénierie, etc...

Pour renforcer cette dimension, il est demandé aux villes dans chacun de leurs sites - en fonction des thèmes urbains et spatiaux à traiter - de préciser quels types de compétences pourraient être réunis par les concurrents.

PROCEDURE

La procédure suivie est :

- Sur la base du thème générique de "l'Urbanité européenne" associé à des critères de sites, **les villes européennes proposent des sites urbains** correspondants, présélectionnés par les structures nationales d'EUROPAN.

Une période de janvier à septembre 2008 est consacrée à ce travail.

- Sur la base de cette présélection nationale, **le Comité Scientifique définit une première classification par familles thématiques de sites.**

- **A partir de cette classification en groupes de sites, sont structurés des débats** entre les partenaires d'EUROPAN, représentants des sites, jurys, jeunes professionnels de la conception, au cours des différents événements européens qui jalonnent la session :

. *Le Forum des sites devient une session de débats* autour de ces groupes thématiques de sites, menés par les organisateurs, en interaction avec les représentants des sites en vue d'améliorer les stratégies et contenus des sites proposés aux concours. La réflexion est conduite dans des groupes de travail par catégorie de sites.

. *La conception pour les candidats se déroule en une phase* reposant sur un rendu comprenant trois panneaux et un dossier mettant en évidence la réflexion stratégique. Ce rendu est envoyé au secrétariat national du pays dans lequel se trouve le site.

. *La procédure du jugement est en deux phases*, effectuées par des jurys nationaux, intégrant une forte participation étrangère. Les représentants des villes sont amenés à expliciter aux jurys leur stratégie, à donner leur avis sur les projets rendus mais ils ne participent pas au jugement final. Durant une première réunion, chaque jury sélectionnera environ 20 % des projets rendus sur la base de la qualité des idées qu'ils proposent.

. *Le Forum des Villes et des Jurys permet à l'échelle européenne de comparer les projets présélectionnés* et d'approfondir la réflexion thématique dans des Groupes de Travail impliquant organisateurs, jurys et représentants des sites.

. *Les jurys nationaux se réunissent une seconde fois* pour choisir les lauréats, mentionnés et cités.

. *Le Forum des Résultats présente les idées primées*, c'est aussi l'occasion pour les participants de la session d'analyser les contenus du concours.